



Radu Toderici

Les deux utopies de Louis-Sébastien Mercier

THE TWO UTOPIAS OF LOUIS-SÉBASTIEN
MERCIER

ABSTRACT

Louis-Sébastien Mercier's uchronia, *The Year 2440* (*L'an deux mille quatre cent quadrant*), first published in 1771, is widely regarded today as one of the first examples of a utopian narrative which embodies the Enlightenment notion of progress. As such, Mercier's text has had a tremendous influence on the development of science-fiction literature, establishing some of the conventions of the genre. However, in this paper, we argue that the text in itself is highly ambivalent in terms of the shape of the future society Mercier depicts. Accordingly, one can read it today as an idealized utopia or as a predecessor of some of the dystopias of the 20th century. Furthermore, the revised edition of the text, published in 1786, brought to light even clearer the ambiguities of Mercier's political vision. *The Year 2440* was, in this regard, not only embodying certain ideals of the French Enlightenment, but also manifesting a crisis of the utopian genre in the late 18th century.

KEYWORDS

Utopia; Uchronia; French Enlightenment; L.-S. Mercier; Progress; Political Thought.

RADU TODERICI

Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca, Roumanie
radutoderici@yahoo.com

Louis-Sébastien Mercier est connu dans l'histoire du genre utopique comme l'auteur de l'une des premières uchronies littéraires, *L'an deux mille quatre cent quarante*, publiée en 1771. Il est bien connu que le texte de Mercier marque l'une des plus grandes mutations du genre au niveau de la structure narrative : au lieu du voyage typique dans un pays encore inconnu où la forme de gouvernement est radicalement différente de celles européennes, *L'an deux mille quatre cent quarante* met le narrateur dans la position d'observer les transformations politiques et sociales survenues dans le futur, dans la France du XXV^e siècle. Le prétexte utilisé par l'auteur – un rêve long et détaillé dont le narrateur se réveille brusquement à la fin – n'est pas complètement nouveau : Johannes Kepler, par exemple l'utilisait déjà en 1608, dans son livre, *Somnium*. Ce qui est cependant remarquable chez Mercier, c'est la suggestion de l'inévitable transformation de la société ou, autrement dit, du progrès de la société vers l'utopie. Spéculant sur le futur, cherchant à s'imaginer Paris dans sept siècles, Mercier est sûrement un précurseur de la littérature d'anticipation. Mais, à un regard plus attentif, *L'an deux mille quatre cent quarante* est également représentatif pour une certaine crise de l'utopie, typique pour la seconde partie du XVIII^e siècle. De ce point



de vue, le texte de Mercier est créateur d'une nouvelle formule narrative et, paradoxalement, héritier des dilemmes de l'utopie classique.

Dans un certain sens, *L'an deux mille quatre cent quarante* reste une utopie classique. Les problèmes stéréotypés de l'utopie classique sont toujours présents dans le texte : la forme de gouvernement de l'an 2440 (une monarchie éclairée), la religion du futur (un christianisme aux accents œcuméniques), les principes plus ou moins égalitaires qui régissent le fonctionnement de la nouvelle société et la façon d'accorder les fonctions publiques, ou bien la façon d'éduquer les habitants du futur État à partir d'un âge très jeune sont décrits dans les détails. D'un autre côté, l'œuvre de Mercier contient deux dimensions spécifiques pour le siècle des Lumières. Premièrement, certains chapitres du texte révèlent l'influence que l'économie politique commence à avoir sur les traités politiques et, implicitement, sur les récits utopiques. Tout comme son adversaire, le physiocrate Pierre-Paul Lemercier de La Rivière, traité de façon polémique dans certains paragraphes de *L'an deux mille quatre cent quarante* et qui publiera à son tour en 1792 une utopie, *L'heureuse Nation ou Relations du gouvernement des Féliciens*, Mercier écrit sur le commerce, les taxes, la population, élargissant ainsi les domaines abordés par le genre utopique en général. De plus, en 2440, il existe un grand nombre d'auteurs et de valeurs, appartenant aux Lumières, qui ont été canonisés. En ce qui concerne ceux-ci, il suffit de rappeler que les bustes de la place publique appartenaient à Corneille, Molière, La Fontaine, Montesquieu, Rousseau, Buffon, Voltaire ou Mirabeau¹. Ensuite, Mercier discute lui-même des problèmes comme la liberté de la presse, la punition en rapport avec le délit (écho de l'influence de Beccaria) ou les formes du despotisme éclairé. Ainsi, l'avenir de Mercier est un avenir où les

théories des philosophes ont été mises en pratique et *L'Encyclopédie* est devenue un volume de référence pour l'humanité.

Il est intéressant d'observer, à la suite de Raymond Trousson², qu'entre la première édition du texte, interdite d'emblée en France et devenue un véritable bestseller clandestin, et l'édition augmentée, qui passe de 44 chapitres à 82 et qui paraît en 1786 en trois volumes, Mercier revient sur ses idées. Peu de chapitres de la première édition sont modifiés ; en revanche, il y ajoute de nouveaux et insère des notes dans le texte. Ces notes fonctionnent comme des digressions dans le cadre de la narration ; l'auteur y renonce à la convention de raconter dans le futur pour élaborer des discours complémentaires concernant le thème discuté dans le chapitre en question, s'adressant directement au lecteur. Or, ces notes et les nouveaux chapitres de l'édition de 1786 tracent le contour d'une seconde utopie, plus conservatrice, soulignant l'inégalité inéluctable de la société future.

L'utopie de Mercier, telle qu'elle apparaît dans l'édition de 1771, est, en grandes lignes, une utopie fénelonienne, construite autour de l'idéal de la modération dans les mœurs et de la juste mesure dans les questions d'ordre économique. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la société future imaginée par Mercier revient dans une certaine mesure aux idéaux antiques de l'utopie classique. Mercier n'hésite pas à se rattacher à une tradition de la pensée philosophique concernant la cité idéale, tradition dans l'esprit de laquelle il définit, dans l'introduction de son texte, le philosophe même : « être vertueux & sensible qui veut le bonheur général, parce qu'il a des idées précises d'ordre & d'harmonie »³, s'identifiant lui-même comme la figure tutélaire de cette tradition : « Pour moi, concentré avec Platon, je rêve comme lui ». Une discussion sur le système législatif du monde futur laisse entendre que



l'ordre social en 2440 a été établi à partir du modèle antique des cités grecques : « Nos Rois ont donné toute leur attention à ce vaste projet qui intressoit des milliers d'hommes. On a reconnu que l'étude par excellence étoit celle de la législation. Les noms de Lycurgue, des Solon, & de ceux qui ont marché sur leurs traces, sont les plus respectables de tous »⁴. De plus, la religion des habitants du futur est un déisme compris comme un retour à une religion originaire, des patriarches. C'est le guide qui conduit le narrateur dans le Paris de l'an 2440 qui l'affirme : « Notre Religion est celle d'Enoch, d'Elie, d'Adam. C'est bien là du moins la plus ancienne. Il en est de la Religion comme de la Loi ; la plus simple est la meilleure »⁵. Un des problèmes les plus épineux de l'utopie, l'inégalité des richesses, est également résolu par des mesures philanthropiques entreprises par les nantis – en ce sens également, Mercier établit un seuil de subsistance qui réussit à éliminer presque définitivement la criminalité – et par l'institution d'une sorte de régime méritocratique, sous-tendu tant par des lois somptuaires (les véhicules, par exemple, sont accordés de façon discriminatoire aux fonctionnaires publics) que par la reconnaissance officielle des mérites des citoyens qui rendent des services à la société (Mercier décrit les habits portés par ceux-ci dans le chapitre VI, « Les Chapeaux Brodés »⁶). Le luxe, dit le narrateur en citant un journal du futur, disparaît dans ces conditions de Paris, du moins dans sa forme ostentatoire. Car Mercier fait une distinction entre le luxe nocif et celui utile du point de vue social, tout comme les autres auteurs des années 1770, comme par exemple Diderot, à la suite du fameux essai de Hume traitant du luxe et qui paraît déjà dans une traduction française en 1752⁷. Le commerce est à son tour attentivement contrôlé par l'État de sorte qu'il existe des restrictions sur certains biens (le

narrateur énumère parmi d'autres biens le tabac, le café et le thé), et les échanges extérieurs sont remplacés avec une économie basée principalement sur l'agriculture et le commerce interne, ce qui élimine selon Mercier l'une des principales sources du luxe ostentatoire⁸.

Ainsi, les accents légèrement radicaux du texte de Mercier expliquent en grande partie la célébrité du volume à la date de sa parution, ainsi que ses imitations qui ne tardent pas à paraître⁹. *L'an deux mille quatre cent quarante* est plus facile à appréhender de nos jours si on considère l'opinion de l'auteur concernant les effets du progrès scientifique et technique sur la société. Par ailleurs, à partir de la première partie du XX^e siècle, cela est la principale clé de lecture de l'œuvre de Mercier, qui est vu tantôt comme un prophète de la révolution de 1789, tantôt comme un représentant de l'esprit des Lumières. Au début cependant, ce sont notamment les aspects politiques du texte qui attirent l'attention des contemporains de Mercier. C'est le cas de Christoph Martin Wieland, dont *Le miroir d'or* (*Der goldne Spiegel*), publié en 1772, inclut des références explicites à *L'an deux mille quatre cent quarante* et contient des idées similaires concernant le régime politique idéal qui devrait être installé dans le futur¹⁰. Ce qui attirait dans le texte de Mercier était sûrement le caractère subversif de certaines de ses idées. Son utopie ne contenait pas seulement une apologie de la monarchie éclairée, mais également des recommandations pour l'éducation du prince qui semblent être extraites de l'*Émile* de Rousseau : dans le futur, celui-ci était élevé parmi des êtres simples, ignorant sa propre condition jusqu'au moment où, à l'âge adulte, il était désigné dans le cadre d'une cérémonie publique. Ce qui plus est, l'élite méritocratique pourvue des fonctions publiques en 2440 était visiblement différente de la noblesse de la fin du XVIII^e siècle, les



critiques de Mercier concernant le luxe étant assez bien ciblées pour laisser entendre à qui elles étaient adressées, comme dans ce titre d'un chapitre ajouté à l'édition de 1786, « De certains nobles »¹¹. Non seulement l'aristocratie est la cible des critiques de Mercier, dans ses notes, il apprécie négativement la contribution des économistes (c'est-à-dire des physiocrates dont les écrits ne sont plus bien vus au début des années 1770¹²) dans le débat concernant le bonheur public¹³ et fait certaines allusions au rôle nocif de l'élite urbaine ayant des liens avec la cour royale (« les financiers ») qui profitait suite au commerce externe. Il est facile d'identifier ainsi la position intellectuelle de Mercier dans *L'an deux mille quatre cent quarante* par rapport à ces oppositions : son texte reflète une certaine inquiétude en ce qui concerne l'évolution politique et économique de la France après 1750, inquiétude à laquelle adhéraient également la petite bourgeoisie provinciale et une partie de l'élite intellectuelle de l'époque et qui se matérialisait dans une apologie pour la participation méritocratique aux débats politiques et pour une économie basée non pas tant sur le commerce que sur la valorisation de la force de travail de la population, notamment dans l'agriculture.

À partir de l'édition de 1786, on pourrait dire que l'utopie de Mercier se transforme en son contraire. La tonalité du livre ne change pas ; bien au contraire, les allusions aux écrits des physiocrates¹⁴ et de l'élite commerciale se multiplient. En revanche, Mercier est prêt à admettre une inégalité nécessaire au niveau de la société ; telle qu'elle transparait dans une leçon de politique que le narrateur écoute en 2440, « L'on est donc obligé de faire entrer l'inégalité dans le plan des constitutions politiques ; & le beau secret seroit de n'admettre que l'inégalité nécessaire au mouvement & à la conservation de la société »¹⁵. Dans un autre passage du texte augmenté, il prend

un des arguments principaux contre l'utopie qui apparaît dans les écrits politiques à partir du XVIII^e siècle, à savoir la différence entre l'organisation politique d'un petit État, qui peut être gouverné démocratiquement ou par une élite aristocratique, et celle d'un État de grandes dimensions, qui peut être gouverné plus efficacement par un monarque¹⁶. Dans un certain sens, Mercier ne fait que reformuler les arguments pour la monarchie éclairée qu'il publiait une décennie et demie plus tôt. Cette fois-ci cependant, il souligne plusieurs fois le fait que les républiques gouvernées démocratiquement finissent presque toujours dans l'anarchie ou par ériger un despote. Ainsi, l'utopie future n'est plus construite d'après un modèle égalitaire, antique. Au contraire, Mercier apporte deux arguments contre ces modèles classiques. D'un côté, écrit-il, ces républiques étaient isolées et pouvaient se soustraire aux calculs compliqués de la science politique moderne¹⁷. D'un autre côté, un gouvernement démocratique ne peut contenir les passions et les vices des citoyens¹⁸. Ce qui est également intéressant, c'est la façon dont Mercier utilise l'autorité de Platon pour légitimer un régime politique plus autoritaire¹⁹, ainsi que pour attaquer la nature livresque, non-pragmatique, des projets égalitaire²⁰. Peu soucieux de cette inconséquence, l'auteur de *L'an deux mille quarante quatre* énonce, à l'intérieur même d'une utopie, l'une des plus claires critiques des Lumières à l'adresse de l'utopie :

Les législateurs des anciennes républiques n'ayant qu'à modifier un petit pays, crurent à l'égalité naturelle entre les hommes, qui ne pouvoit subsister que dans une sphere étroite. Leur exemple a confondu toutes les idées postérieures. Ces législateurs avoient établi pour base l'amour de la pauvreté, le mépris des richesses & du travail qui



les donne. Depuis, des écrivains qui ne voyaient que des livres, ont crié : *sois pauvre pour être libre* : ils imaginèrent que pour rendre l'homme fort & heureux, il falloit le priver de tout. Ils ont voulu appliquer le code de quelques pâtes isolés, à des états où se développoient l'exercice des facultés morales & physiques, faute d'avoir su mesurer les limites des états ou leur réaction. Ils se sont rendus admirateurs des anciennes républiques, & n'ayant pour garant & pour autorité que des phrases éparses dans des livres, ils ont été la dupe de ces mots vagues que chacun entend à sa manière.²¹

Or, la tirade de Mercier contre l'inefficacité économique des projets utopiques peut être expliquée par un changement d'opinion en ce qui concerne le rôle politique du commerce. En 1786, il argue que le commerce extérieur peut être utilisé tant qu'il existe un équilibre entre les pays qui échangent des biens²², prédisant en plus une stabilité européenne basée sur le commerce et non pas sur un rapport de forces armées²³. Dans ces conditions, il est compréhensible qu'il soit revenu sur le problème du luxe et, en effet, dans un chapitre rédigé pour la nouvelle édition, Mercier soutient, en adhérant aux positions classiques d'un Melon ou d'un Voltaire, que l'inégalité naturelle des sociétés implique l'existence du luxe et que le rôle de l'état peut être au plus d'intervenir pour améliorer la condition des pauvres²⁴. Nuançant ses idées dans une direction plus conservatrice, l'auteur de *L'an deux mille quatre cent quarante* fait appel à une théorie de l'état naturel de la société : l'inégalité est aussi naturelle que les vices ou les passions. Selon un passage où Mercier fait l'apologie de la monarchie héréditaire, un projet politique doit considérer la nature réelle de l'homme. De plus, il affirme, à la suite de

Platon, que les utopies n'ont pas réussi à évaluer correctement l'essence humaine :

Les législateurs ne doivent point s'arrêter au mieux, parce qu'il est impraticable, & combattu par des passions qu'ils ne peuvent dompter. La politique, enfin, doit proportionner sa conduite à notre nature corrompue. La couronne pourroit être la récompense de la vertu, dans un état où les citoyens seroient tous assez vertueux pour couronner le mérite, & assez redoutables à leurs voisins, pour n'en point recevoir la loi ; mais une pareille société n'existe & n'existera point. Ces loix si pleines de sagesse que Platon forme à son gré dans sa république, ne sont qu'un jeu d'imagination ; on ne peut pas leur obéir, parce qu'elles semblent faites pour une espèce d'êtres supérieurs à l'homme.²⁵

Mercier nuance-t-il ses opinions pour se délimiter de tant d'autres projets utopiques de l'époque ? Il est difficile de dire. En tout cas, ses arguments contre l'égalité politique et le gouvernement démocratique sont tout aussi farouches dans l'édition de 1786 que dans son volume d'écrits politiques, *Notions claires sur les gouvernements*, qui apparaît un an plus tard, toujours dans l'anonymat. Devenu célèbre et confiant après la parution de la série de volumes *Tableau de Paris*, Mercier s'engage dans une polémique avec différents auteurs pour imposer sa vision. Montesquieu par exemple est accusé d'avoir falsifié dans *De l'esprit des lois* la nature du pouvoir monarchique en lui attribuant une tendance permanente à dégénérer dans la tyrannie²⁶. L'enjeu de la discussion dans *Notions claires sur les gouvernements*, comme dans les commentaires de *L'an deux mille quatre cent quarante*, est lié à la façon dont Mercier comprend la notion de souveraineté. Il



existe dans son texte utopique des passages suggérant qu'en 2440 la souveraineté du monarque est limitée, les fonctions administratives étant reprises par le Parlement qui rend des comptes au roi. De plus, le roi et le parlement doivent rendre des comptes, tous les deux ans, devant les états généraux²⁷. Cependant, Mercier effondre dès 1771 l'idée du contrat social, affirmant que le monarque ne peut être d'aucune manière le dépositaire de la volonté générale²⁸. L'utopie future de Mercier dépend dans ce cas de l'existence d'un monarque bienveillant qui s'identifie avec une volonté populaire comprise de façon générique. Tout comme dans *Le Contrat social* de Rousseau, celui-ci n'est pas une somme des volontés particulières, mais une sorte de consensus rationnel qui se manifeste perpétuellement dans les actes du monarque souverain.

Cette volonté générale et abstraite est extrêmement importante dans le texte de Mercier et représente une des clés d'interprétation de son utopie. Elle ne se manifeste pas seulement au niveau de la souveraineté, ayant un rôle bien défini dans le fonctionnement de la société où elle prend la forme de *l'opinion publique*. Comme le remarquait déjà Jürgen Habermas en 1962, Mercier est l'un des premiers auteurs qui utilisent ce concept dans le contexte d'une théorie du gouvernement²⁹. Cependant, dans *L'an deux mille quatre cent quarante*, le terme n'apparaît pas tel quel mais dans une forme synonyme, l'« esprit public », – dans l'édition de 1786, l'auteur inclut également un nouveau chapitre qui porte le titre « De l'esprit public »³⁰. Pour Mercier, le concept a une double dimension : il représente une sorte de stade de développement culturel (en ce sens, il faut une certaine évolution de l'opinion publique pour pouvoir instaurer un régime politique juste – « C'est le peuple qui fait le gouvernement, & non le gouvernement qui fait le peuple »³¹), ainsi qu'un ensemble de valeurs sociales partagées.

L'opinion publique (le « cri général ») est celle qui décide les gagnants des concours artistiques³², tout comme elle peut décider si un certain livre est dangereux ou non. Ainsi, dans l'un des premiers épisodes relatés par le narrateur une fois arrivé dans le futur, il observe un homme contraint à porter un masque à cause de la publication d'un traité qui contrevient à une morale saine. Tous les jours il est visité par deux « citoyens vertueux » qui cherchent à le convaincre amiablement que sa position est erronée³³. Dans un des chapitres de l'édition augmentée, la même opinion publique est représentée sous la forme d'une réaction spontanée et immédiate qui se produit, d'après la métaphore de Mercier, avec la vitesse d'un corps électrisé³⁴. Or, comme dans l'exemple cité précédemment concernant la censure, l'opinion publique est responsable dans la société imaginée par Mercier d'une partie des aspects les plus dystrophiques de celle-ci. Les habitants du Paris de l'an 2440 ne se limitent pas à surveiller le contenu des livres qui apparaissent, ils sont également obligés de rapporter toute violation de la loi qu'ils aperçoivent ; l'exécution publique dont le narrateur est témoin est causée par un tel rapport. Il existe une morale partagée par la majorité, tandis que les habitants qui ne s'encadrent pas sont enfermés dans des chambres spéciales où ils sont exposés à des sons terrifiants censés corriger leurs prédispositions. Il nous faut observer également que l'État du futur est sous-tendu par une structure policière assurant une surveillance secrète des citoyens. Étant donné que l'opinion publique s'identifie finalement avec les lois de l'État, elle fonctionne simultanément comme une force d'opposition contre d'éventuels abus du monarque et un instrument de censure au niveau éthique. Cette ambiguïté nous permet de dire que l'utopie de Mercier préfigure dans certains aspects les dystopies du XX^e siècle.



Il est vrai pourtant que la vision de Mercier dans *L'an deux mille quatre cent quarante* est indissociable d'une forte croyance dans le progrès de l'humanité. L'auteur y parle d'une perfectibilité et inclut dans l'édition de 1786 un discours sur l'histoire universelle où le progrès scientifique est mis en opposition avec l'évolution sanglante et aléatoire des événements politiques³⁵. Mais ce progrès, qui inclut forcément une évolution de l'« esprit public », laisse entrevoir les contradictions qui continuent à exister dans les utopies de la fin du XVIII^e siècle. L'économie autonome d'une communauté vertueuse coexiste avec un équilibre international sous-tendu par le commerce, tandis que les discours sur la modération et la philanthropie se superposent avec la recommandation de propager une inégalité favorable à la société dans son ensemble. Mercier ne supprime pas ces paradoxes lorsqu'il revoit et augmente son texte, et laisse cohabiter les formes classiques de l'utopie et les structures qui se développent à partir des critiques de celle-ci. L'avenir rêvé par Mercier ne fait que mettre en exergue l'inquiétude des Lumières concernant la possibilité de la mise en place de l'utopie.

This work was supported by the Romanian National Authority for Scientific Research within the Exploratory Research Project PN-II-ID-PCE-2011-3-0061.

Notes

¹ Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante. Rêve s'il en fût jamais*, Londres, 1771, pp. 57-58.

² Voir l'introduction que Trousson fait dans son édition du texte de Mercier, Louis-Sébastien Mercier, *L'An deux mille quatre cent quarante suivi de L'homme de fer*, Genève,

Slatkine, 1979, p. XXII.

³ Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante*, éd. 1771, « Avant-propos », p. 1.

⁴ *Ibidem*, pp. 80-81.

⁵ *Ibidem*, p. 121.

⁶ *Ibidem*, pp. 28-31.

⁷ *Ibidem*, p. 407 : « Le luxe dévorateur, le luxe insolent, le luxe puéril, le luxe capricieux, le luxe extravagant ne regnent plus sur les bords de la Seine; mais bien le luxe d'industrie, le luxe qui crée des nouvelles commodités, qui ajoute à l'aisance, ce luxe utile & nécessaire, si facile à distinguer, & qu'il ne faut pas confondre avec de luxe d'ostentation & d'orgueil qui insulte aux fortunes particuliers, en même tems qu'il achève de les dissoudre & par effet & par exemple » ; pour les débats français sur le luxe dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, v. John Shovlin, *The Political Economy of Virtue. Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca & Londres, Cornell University Press, 2006; pour une synthèse des positions des auteurs français à l'époque de la parution du texte de Mercier, v. pp. 121-132.

⁸ Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante*, éd. 1771, chap. XL, « Du Commerce », pp. 359-366.

⁹ Pour un répertoire des influences de Mercier sur les conventions du genre utopique, v. Hinrich Hudde, « L'influence de Mercier sur l'évolution du roman d'anticipation », in Hinrich Hudde, Peter Kuon (éds.), *De l'Utopie à l'Uchronie. Formes, significations, fonctions*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1988, pp. 109-121.

¹⁰ Pour une comparaison des deux textes, v. Gabriela Hofmann La Torre, « Vision et construction : Louis-Sébastien Mercier, *L'An 2440* – Christoph Martin Wieland, *Le Miroir d'Or* », in Hinrich Hudde, Peter Kuon (éds.), *op. cit.*, pp. 99-108, et Andreas Dittrich, « Traduire la pensée utopique : le



transfert des paradigmes de *L'An 2440 et Der goldne Spiegel* », in Stefanie Stockhorst (éd.), *Cultural Transfer through Translation. The Circulation of Enlightened Thought in Europe by Means of Translation*, Amsterdam & New York, Rodopi, 2010, pp. 121-139.

¹¹ Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante. Rêve s'il en fût jamais. Suivi de L'homme de fer, songe*, s. l., 1786, t. III, chap. LXXVI, pp. 151-159.

¹² Voir John Shovlin, *op. cit.*, p. 118.

¹³ V. par exemple Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante*, éd. 1771, note (a), pp. 154-156.

¹⁴ V. par exemple le commentaire de Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante*, éd. 1786, t. II, note (r), pp. 122-125, où l'allusion aux principes de base des économistes (« la propriété, la sûreté, la liberté ») est le plus probablement une référence au texte de Lemercier de La Rivière, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

¹⁵ *Ibidem*, t. II, p. 340.

¹⁶ V. *ibidem*, t. II, note (d), pp. 93-96; pour l'argument général contre les utopies au XVIIIe siècle, v. notre article, « La critique de l'utopie à l'âge des Lumières et le problème de l'anti-utopie », *Transylvanian Review*, t. XXII, supplément n° 3, pp. 102-117.

¹⁷ V. *ibidem*, t. II, note (e), p. 104.

¹⁸ *Ibidem*, t. II, note (e), pp. 104-105.

¹⁹ « Platon a déjà dit que dans un état populaire chacun est ivre de liberté ; la forme monarchique est un milieu entre le despotisme & la république, & voilà l'asyle le plus sûr de la liberté... », *ibidem*, t. II, note (e), pp. 104-105.

²⁰ « Voilà pourquoi les républiques ont eu tant des peines à s'asseoir sur leur base ; c'est qu'avec leur égalité prétendue & chimerique, elles choquoient l'ordre établi par

la nature [...]. Pourquoi a-t-on sifflé à juste titre la république de Platon ? C'est que lorsque vous avez admiré quelques détails, quelques maximes qui vous charment, l'ensemble n'offre rien de satisfaisant à l'esprit, & vous sentez confusément qu'il manque un moteur à la machine politique », *ibidem*, t. III, p. 110.

²¹ *Ibidem*, t. III, pp. 108-109.

²² *Ibidem*, t. II, p. 282 : « Les avantages du commerce extérieur ne peuvent être vrais, qu'autant qu'ils sont réciproques : il faut une concurrence égale pour que l'encouragement subsiste entre tous les divers travaux & les divers produits de l'agriculture & de l'industrie ».

²³ *Ibidem*, t. II, p. 282 : « Quelle est la situation actuelle de l'Europe ? De mon temps, à peu près, le commerce procura la découverte d'un nouveau monde, & cette découverte changea la face des choses. Il s'ensuivit un système d'équilibre qui tendoit à balancer les pouvoirs l'un par l'autre, à mettre un frein à l'ambition, à limiter les conquêtes, à garantir à chaque état le maintien de son indépendance particulière ». Voir aussi *ibidem*, t. III, pp. 88-89, note (r).

²⁴ *Ibidem*, t. III, chap. LXXV, « Luxe », pp. 146-150.

²⁵ *Ibidem*, t. III, p. 129, note (a).

²⁶ Louis-Sébastien Mercier, *Notions claires sur les gouvernements*, Amsterdam, 1786, t. I, pp. 81-84.

²⁷ Voir Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante*, éd. 1771, pp. 305-306.

²⁸ *Ibidem*, p. 307, note (a) : « Ceux qui ont dit que dans les monarchies les dépositaires des volontés de la nation, ont dit une absurdité. Est-il en effet rien de plus ridicule, que des êtres intelligents comme les hommes, disent à un ou à plusieurs : *veuillez pour nous*. Les peuples ont toujours dit aux



monarques : *agissez pour nous, d'après nos volontés clairement connues.*

²⁹ V. Jürgen Habermas, *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, Cambridge, The MIT Press, 1991, p. 95; pour une histoire de l'évolution du concept, v. aussi J.A.W. Gunn, « Public opinion », in Terence Ball, James Farr, Russell L. Hanson (éds.), *Political Innovation and Conceptual Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp. 247-265.

³⁰ Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante*, éd. 1786, t. II, pp. 376-381.

³¹ *Ibidem*, t. II, p. 344.

³² Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante*, éd. 1771, p. 276.

³³ *Ibidem*, chap. X, pp. 50-54.

³⁴ Louis-Sébastien Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante*, éd. 1786, t. III, pp. 121-122 : « Il ne faut qu'une idée dominante & un point de maturité ; il faut qu'un sentiment naturel qui se propage, pour que tous les membres d'un état entrent subitement en fermentation ; leur sensibilité ressemble alors à celle d'un seul homme grièvement offensé ; & chacun croyant être lésé, il naît du ressentiment de tous un plan de vengeance publique, qu'on pousse aussi loin qu'on peut aller ».

³⁵ *Ibidem*, t. I, chap. XV, pp. 221-266.